

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de
Pontivy

Séance du 11/09/2026

Date de la convocation

05/09/2026

Date d'affichage

05/09/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 19

En exercice : 19

Votants : 19

A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Réf

DEL11-09-2026-07

L'an 2026, le 11 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Secrétaire de séance : Mme Laurence GRIGNOUX

Objet de la délibération : Contribution aux frais de scolarité des élèves en classe bilingue à l'école du Gourandel de Baud

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L.212-8,

Considérant que la mairie de Baud a sollicité la commune de Guénin pour participer aux frais de scolarité des élèves Guéninois inscrits en classe bilingue-breton à l'école du Gourandel, conformément au Code de l'Education,

Considérant que pour l'année scolaire 2025-2026, deux élèves en classe élémentaires sont concernés dont les frais sont fixés à 370.77 € / enfant,

Considérant que la mairie de Baud propose de signer une convention de participation pour l'année scolaire achevée pour un total de 741.54 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VERSER à la mairie de Baud une participation de 741.54 € relative aux frais de scolarité des élèves Guéninois inscrits en classe bilingue-breton à l'école du Gourandel pour l'année 2025-2026,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et tout autre document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

